

REPUBLIQUE FRANCAISE	PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024 2024-04
DEPARTEMENT DES LANDES	
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2024

Présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, RENARD Jeanne, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry, DANDRÉ Fabien, DULAURIÉ Jérémy, LARGEAU Brigitte, ROTH Odile, BREUSSIN Joël, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

Absents : LABOULAIS Monia qui a donné pouvoir à M SAËS Philippe.

Monsieur Todor TOPALOV a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil.

● BAIL BOULANGERIE

Monsieur le Maire propose de faire un avenant au bail notarié qui a été signé avec la société LE FOURNIL DE SAINT MARTIN D'ONEY le 23 octobre 2012. En effet, le montant du loyer de la boulangerie est inchangé depuis cette date (1 200 €) et la désignation des biens loués est à modifier. Il propose de fixer le prix du loyer de la boulangerie à 1 300 € par mois. Il précise que Monsieur MARTIAL Jules, boulanger, en est toujours le locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité de demander à l'étude de Maître Ginesta, Notaire à MONT-DE-MARSAN (40000), situé au 1058 Avenue Eloï Ducom, d'établir l'avenant au bail selon les modifications ci-dessus. Les frais seront partagés par moitié par le bailleur et le preneur. Ce bail prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2024.

● FORÊT COMMUNALE – ÉTAT DE PRÉVISION DES COUPES DE BOIS EN 2025

Le Maire présente aux élus la proposition du programme d'assiette des coupes de bois de l'année 2025 de l'Office National des Forêts (ONF), à savoir :

Coupes reportées d'années antérieures et à inscrire en 2025 :

Essence	Nature de la coupe	N° de parcelle	Surface (ha)	Année report	Observations
PM	2° éclaircie	11	6,65	2024	Éclaircie précédente trop récente
PM	3° éclaircie	1b	0,64	2024	Éclaircie précédente trop récente
PM	3° éclaircie	19a	4,58	2024	Éclaircie précédente trop récente
PM	4° éclaircie	9c	0,46	2024	Éclaircie précédente trop récente

Coupes non prévues sur l'aménagement et à inscrire en 2025 :

Essence	Nature de la coupe	N° de parcelle	Surface (ha)	Observations
PM	1 ^{er} éclaircie	13c	2,77	Éclaircies ponctuelles dans une zone de régénération naturelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le programme d'assiette des coupes de bois de l'année 2025 proposé par l'ONF.

● ESPACE BIEN ÊTRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une zone fraîcheur de 5 000 m² qu'il envisage de créer sur les terrains communaux situés derrière les HLM de la rue Quitterie.

Il précise les divers points de ce projet, à savoir :

- Installer des arbres et arbustes sur une zone enherbée en variant les espèces (couleur, taille, mellifères...)
- Créer un cheminement avec plusieurs parcours accessibles depuis les lotissements
- Installer des endroits de pause (bancs, tables...)
- Créer un point d'eau et cascade (circuit fermé avec le ruisseau)

Ce programme, qui se déclinerait en deux phases (phase 1 : plantation, phase 2 : aménagement), aurait vocation à s'inscrire dans le plan de référencement de la commune. Il répondrait également à une logique écologique de développement durable.

Monsieur SAËS détaille enfin l'estimation financière de programme d'aménagement qui s'élève à 15 000 € d'arbres et arbustes, 8 000 € pour la cascade et 7 000 € pour le mobilier urbain. La commune pourrait prétendre à une subvention potentielle de 80 % du montant total HT (Fonds vert, FEDER).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité d'accepter le lancement du projet d'aménagement de la zone fraîcheur.

● SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

La société Ingetec a été missionnée par Mont-de-Marsan Agglomération pour réaliser un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire de la collectivité, comprenant une cartographie du fonctionnement hydraulique et des zones présentant des risques d'inondation.

Considérant que le SGEP (Schéma de Gestion des Eaux Pluviales) :

- permet d'homogénéiser la connaissance du fonctionnement hydraulique des installations du territoire communautaire par une approche globale et la mise en place d'un outil adapté ;
- permet de déterminer les solutions de gestion des eaux pluviales ainsi que les zones où les mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit ;

- aboutit à un zonage définissant les principes de gestion des eaux pluviales et les zones de risque d'inondation conformément aux alinéas 3 et 4 de l'article L. 2224-10 du CGCT et aux articles L. 101-2 et R. 151-31 du code de l'urbanisme.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité d'approuver la cartographie du zonage d'aléa inondation proposée par la société Ingetec.

• POINTS DIVERS

✓ M'Agrade

Monsieur le Maire fait le point aux élus présents de l'avancement des travaux à la maison M'Agrade, futur cabinet de kinésithérapie. (Véranda sans fondations, charpente à étayer, mur cassé...).

Il précise qu'une visite a été effectuée en présence des 3 futurs locataires (kinésithérapeutes et ostéopathe).

✓ Travaux hall des sports

Des travaux de rafraîchissement de peinture ont démarré au niveau de l'entrée du hall des sports (portes et bardages en bois repeints dans de nouvelles couleurs). Ces travaux ont été réalisés en régie par un agent municipal et une jeune stagiaire.

Monsieur le Maire annonce au Conseil que le futur panneau lumineux d'informations sera installé durant l'été. Dans cette optique, les câblages ont été refaits (caméra de vidéoprotection et futur panneau lumineux).

✓ Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les liens historiques et amicaux qui unissent le département des Landes et celui du Haut-Rhin. En effet, au commencement de la Deuxième Guerre mondiale, de très nombreux Alsaciens ont été évacués de la zone de front et ont pu trouver refuges dans des communes landaises. Ce n'est pas moins de 25 000 habitants qu'il a fallu accueillir dans notre département, soit environ 10 % de population supplémentaire. Saint-Martin-d'Oney en a pris sa part en recevant avec hospitalité des personnes venues du petit village d'Hagenthal-le-Haut. Une solide amitié entre nos deux communes est née de cette période sombre de l'Histoire.

Cette année seront célébrés les 85 ans de cette amitié entre les 2 départements lors de festivités prévues à Soustons pour le mois d'août.

Monsieur le Maire propose aux élus de voter une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association landaise des amis du Haut-Rhin pour l'aider à l'organisation de ces journées de commémoration et de fêtes.

Le Conseil répond par l'affirmative à l'unanimité.

✓ Vente des lots du lotissement Les Bruyères

Le Conseil municipal, vu la délibération en date du 6 avril 2023 fixant le prix TTC de chaque lot du lotissement Les Bruyères mis à la vente, autorise Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente de chaque lot du lotissement Les Bruyères avec les intéressés à l'étude de Maître Florence OHACO-EYMERY, Notaire, 6 avenue Sadi Carnot - BP 21 - 40001 MONT-DE-MARSAN Cédex.

Monsieur le Maire a levé la séance à 19h43.

